

Succession pere enfant paiement des dettes du pere

Par alain, le 01/01/2010 à 16:42

Bonjour,

mon pere vient de mourrir et les creanciers de mon pere me font pression pour que je paye ses dettes vieilles de plus de 20 annees.

Je ne sais pas si les dettes sont reelles, que faire ?

suis je oblige de payer?

Merci de votre reponse, cordialement.

Par Marion2, le 01/01/2010 à 18:56

Bonjour,

[s]Avez-vous accepté la succession de votre père ?[/s] Si vous n'avez pas accepté, vous n'avez rien à payer.

[s]Si vous avez accepté la succession :[/s]

De quelles dettes s'agit-il ? quels sont les créanciers qui vous demandent ce reboursement ?

Cordialement.	

Il y a de fortes chances qu'il y ait prescription, mais il faut connaître qui vous réclame ces

dettes, est-ce les créanciers eux-mêmes ou des sociétés de recouvrement ?